

Ravel, le 11 avril 2019

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 10 AVRIL 2019**

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui a été adopté à l'unanimité, le Président passe à l'ordre du jour :

VOTE DES 3 TAXES LOCALES 2019

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de laisser les trois taxes en l'état à savoir :

- la taxe d'habitation à 13,00%,
- la taxe sur le foncier bâti à 18,71%,
- la taxe sur le foncier non bâti à 121, 06%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de laisser les trois taxes en l'état à l'unanimité

TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs communaux à compter du 1er septembre 2019 :

- Ticket adulte cantine: 4.80€
- Ticket enfant cantine : 2.30€
- Ticket enfant garderie matin ou après-midi: 1.60€
- Ticket enfant garderie matin ET après-midi: 2.35€

- Location salle des Mariages : 45.00€
et caution de 100.00€
- Location salle des fêtes du Bourg de Ravel
 - o Par jour pour les habitants de Ravel: 110.00€
 - o Le chauffage entre le 1er octobre et le 30 avril, à l'exception des Associations de Ravel, sera, par jour de: 40.00€
La caution demandée sera de 100.00€
- Location salle polyvalente de Matraud:
 - Par jour pour les habitants de Ravel, chauffage et climatisation comprise (vaisselle gratuite): 210.00€
 - Par jour pour les extérieurs à la Commune de Ravel chauffage et climatisation comprise: 500.00€
 - o Location vaisselle: 80.00€
La caution demandée sera de 500.00€

- Tarif location de l'étang communal à la société de pêche communale: 1 500.00€

- Concessions au cimetière Municipal (prix au m2 superficiel):
 - o 30 ans : 35.00€
 - o 15 ans : 20.00€
- Location dépositaire :
 - o Pendant les trois premiers mois, par jour : 1.50€
 - o Après les trois premiers mois, par jour : 4.00€

- Columbarium : concession de 30 ans :
 - o 1 case de 2 urnes : 330.00€
 - o 1 case de 3 urnes : 495.00€
 - o 1 case de 4 urnes 495.00€

- Participation à l'Assainissement Collectif : 260.00€
- Droit de place :
 - o Commerçants ambulants : 25.00€

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée du Compte Administratif 2018 Assainissement, qui présente :

- En exploitation un total en dépense de 29 480.23€ et un total en recettes de 29 195.00€ avec un report excédentaire 2017 de 3 030.00€ soit un excédent exploitation 2018 de 2 744,77€.
 - En investissement un total en dépense de 156 414.00€ et un total en recettes de 28 464.41€ avec un report excédentaire 2017 de 139 333.92€ soit un excédent investissement 2018 de 11 384.33€.
- Après délibérations, l'Assemblée décide d'adopter le C.A. 2018 Assainissement à l'unanimité moins monsieur le Maire qui s'abstient.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2019 Assainissement qui s'équilibre:

- en exploitation entre les dépenses et les recettes à 35 405.53€,
- en investissement entre les dépenses et les recettes à 113 852.14€.

Concernant le B.P. 2019 Assainissement, après en avoir délibéré, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de donner son accord.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée du Compte Administratif 2018 Commune qui présente :

- En fonctionnement un total en dépense de 501 369.21€ et un total en recettes de 582 811.46€ soit un excédent de 81 442.25€.
- En investissement un total en dépense de 183 648.34€ ainsi qu'un déficit reporté 2018 de 20 191.08€ et un total en recettes de 202 567.96€ soit un déficit de 1 271.46€.

Après délibérations, l'Assemblée décide d'adopter le C.A. 2018 Commune à l'unanimité moins monsieur le Maire qui s'abstient.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2019 Commune qui s'équilibre :

- en fonctionnement entre les dépenses et les recettes à 755 077.00€,
- en investissement entre les dépenses et les recettes à 418 159.14€.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de donner son accord

SUITE A DONNER APRES ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE DE DECLASSEMENT DE MADEMOISELLE SCHNEIDER CAROLE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la demande de Mademoiselle SCHNEIDER Carole concernant l'acquisition d'une partie du Domaine Public située devant sa parcelle ZK62, il expose le rapport de Monsieur le Commissaire Enquêteur qui émet un avis favorable à ce déclassement en l'absence de remarques écrites ou orales défavorables.

Après délibérations, le Conseil Municipal donne mandat :

- à Monsieur le Maire pour rédiger l'acte administratif de vente concernant cette parcelle après son déclassement,
- à Madame la Première Adjointe pour représenter la Commune de Ravel lors de cet acte administratif, selon les conditions énoncées par les précédentes délibérations (géomètre et frais d'enregistrement des actes administratifs à la charge de l'acquéreur, prix du terrain 3€ le m2).

SUITE A DONNER APRES ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE DE DECLASSEMENT DE MONSIEUR TEINDAS BENOIT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la demande de Monsieur TEINDAS Benoit concernant l'acquisition d'une partie du Domaine Public situé devant la parcelle ZD 305, il expose le rapport de Monsieur le Commissaire Enquêteur qui émet un avis favorable à ce déclassement en l'absence de remarques écrites ou orales défavorables.

Après délibérations, le Conseil Municipal donne mandat :

- à Monsieur le Maire pour rédiger l'acte administratif de vente concernant cette parcelle après son déclassement,
- à Madame la Première Adjointe pour représenter la Commune de Ravel lors de cet acte administratif, selon les conditions énoncées par les précédentes délibérations (géomètre et frais d'enregistrement des actes administratifs à la charge de l'acquéreur, prix du terrain 3€ le m²).

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 63 POUR INTERVENTION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Départemental du Puy De Dôme soutien, par une subvention, les communes ne bénéficiant pas d'une école de musique sur leur territoire, initient des actions de sensibilisation à la musique durant le temps scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié à monsieur Laurent BREDIF, musicien agréé par l'Education Nationale des interventions musicales durant le temps scolaire (intervention en classes élémentaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à monsieur le Maire de demander auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme l'attribution d'une subvention pour intervention musicale en milieu scolaire.